

ÇA FAIT DU BIEN DE RECYCLER SES SERPUARIENS!



La protection de l'environnement est l'une des préoccupations de l'heure et on ne saurait s'en étonner. Les récentes études s'entendent toutes pour dire que le sort de la planète dépend de notre capacité à gérer les millions de déchets produits dans le monde chaque année.

Programme géré par l'ARPE-Québec
recyclerMESélectroniques.ca/qc

Les nouvelles technologies n'échappent pas à cette réalité. S'il est aujourd'hui impossible d'envisager nos vies sans appareils électroniques, il est d'autant plus important d'en disposer de façon responsable et écologique.

Les vieux produits électroniques qui ne servent plus à rien, les **Serpuariens**^{MP}, ne devraient jamais finir à la poubelle, ni dans le bac de recyclage, ni en bordure de rue !

Ces produits renferment de nombreuses matières qu'il est primordial de récupérer afin d'éviter d'épuiser nos ressources naturelles. Il est aussi essentiel de traiter adéquatement les substances toxiques qu'on trouve dans certains de ces produits afin de prévenir les risques pour l'environnement et la santé. De plus, en laissant nos vieux produits électroniques sur le trottoir, il est probable qu'ils soient récupérés par des ferrailleurs qui conserveront les métaux précieux et se débarrasseront du reste de l'appareil de façon non sécuritaire et non écologique.

PROGRAMME QUÉBÉCOIS

Organisme de gestion à but non lucratif piloté par l'industrie et reconnu par RECYC-QUÉBEC, l'Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (ARPE-Québec) offre à plus de **1 600 entreprises membres** – soit des fabricants, des distributeurs et des détaillants de produits électroniques – **un programme de conformité environnementale approuvé** leur permettant de satisfaire aux exigences du *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* publié par le gouvernement du Québec.

Mieux connu sous le nom **recyclerMESélectroniques**, le programme connaît une très belle progression depuis son lancement en juillet 2012. Avec maintenant près de **1 000 points de dépôt officiels** répartis dans la province, l'ARPE-Québec offre à la population une solution simple, gratuite et sécuritaire pour se départir de ses **Serpuariens**.

RÔLE DES MUNICIPALITÉS

Grâce à leur proximité avec les citoyens, les municipalités sont bien placées pour sensibiliser la population au recyclage de leurs vieux produits électroniques. Mais au-delà de la sensibilisation, il est essentiel d'implanter des mesures concrètes qui encouragent les comportements responsables et freinent l'apparition de mauvaises pratiques.

Ainsi, pour les municipalités, adhérer au programme de l'ARPE-Québec, c'est :

- contribuer à le rendre encore plus accessible à la population en se joignant aux écocentres municipaux, détaillants de produits électroniques et autres organismes et entreprises qui composent actuellement le vaste réseau de points de dépôt officiels au Québec;
- promouvoir par tous les moyens de communication disponibles le programme officiellement reconnu par RECYC-QUÉBEC et encourager les citoyens à se rendre dans les points de dépôt officiels pour aller y porter leurs **Serpuariens**;
- accepter de travailler uniquement avec des entreprises de réemploi et de recyclage certifiées, pour éviter que les vieux produits électroniques aboutissent dans les sites d'enfouissement, ou qu'ils soient exportés illégalement ou manipulés par des recycleurs négligents et pour récupérer de précieuses ressources qui pourront être réutilisées dans la fabrication de nouveaux produits.

En résumé, adhérer au programme de l'ARPE-Québec, c'est :

- démontrer à vos citoyens votre engagement envers la protection de l'environnement;
- participer à réduire votre empreinte écologique;
- réduire les coûts liés à l'enfouissement;
- contribuer à l'atteinte des objectifs environnementaux établis par le gouvernement du Québec. ◀